

INVITATION à la réunion du groupe de travail

"Planification d'une stratégie de lutte contre les plantes invasives en Dyle-Gette"



Objectifs

- >> Tirer des conclusions de l'inventaire entamé en 2008.
- >> Identifier des sites prioritaires où une intervention s'avère pertinente - sites pilotes.
- >> Envisager une stratégie de lutte, commune et à grande échelle, contre les plantes invasives en impliquant les différents acteurs du bassin.

Bonjour à tous,

Voilà maintenant deux ans que l'inventaire des plantes invasives a été initié le long des cours d'eau du bassin Dyle-Gette. L'image de l'état d'invasion n'est pas encore complète, mais au vu des premiers résultats, des « travaux » de gestion peuvent déjà être réfléchis et mis en pratique dès la saison prochaine. C'est pourquoi, dans le cadre du suivi de cet inventaire et en votre qualité de participants actifs à ce recensement, j'ai le plaisir de vous inviter à la première réunion du Groupe de travail, sur les plantes invasives, mis en place par la cellule de coordination du Contrat de rivière Dyle-Gette.

Cette réunion se tiendra le mardi 08 décembre de 09h30 à 12h30 dans les locaux de la Maison Rosiéroise à Rixensart
(suivi d'un repas sandwichs)

Accès :

17 rue du Bois du Bosquet à Rosières (commune de Rixensart)

>>>> Plan d'accès <<<<

Au programme de cette réunion :

- 1. Inventaire** des plantes invasives en Dyle-Gette : état des lieux, premiers constats et apports.
- 2. Conseils de gestion** par espèce (que faire en fonction de leur mode de dispersion propre ?) et proposition d'une stratégie de lutte par espèce avec un calendrier d'entretien (voir la note sur la stratégie proposée en annexe).

3. Actualités autour des invasives (réglementation, projets de recherche, recours à un herbicide sélectif [?], retour sur la journée du 27 novembre à Marche-en-Famenne, ...).

4. Débat autour d'une série de questions (+ quelques réflexions/position de la Cellule de coordination) :

a. Pour envisager une lutte à grande échelle (supracommunale), quelles seraient les **conditions minima** à envisager par chacun pour que la stratégie de lutte soit réaliste et efficace ?

Nous estimons que deux conditions « de base » doivent être rencontrées pour mener à bien chacun de ces chantiers : disponibilité minimale en terme humain (5-6 personnes, bénévoles, agents communaux, gestionnaires, ...) ainsi qu'un soutien logistique de la commune et/ou des gestionnaires pour ce qui est de l'évacuation des résidus de gestion.

b. Qu'en est-il de la participation des **gestionnaires des cours d'eau** ?

Pour rappel, il s'agit de la direction des cours d'eau non navigables (SPW) pour les tronçons en 1ère catégorie, des services techniques provinciaux des voiries et cours d'eau pour les tronçons en 2ème catégorie, des services communaux pour les tronçons en 3ème catégorie et des riverains pour les cours d'eau non classés.

c. Des chantiers d'éradication ont-ils déjà été entrepris par certains partenaires et quelles en sont leurs **conclusions** ?

A notre connaissance, des chantiers d'éradication ont déjà été entrepris ces deux dernières années à Ottignies (Bois de Buston), Rixensart (Carpu) et Court-St-Etienne (Foyer populaire), à l'initiative des communes et/ou associations. Il est important de pouvoir évaluer les résultats obtenus et en tenir compte.

d. Quid de la pertinence d'inclure le DNF dans les opérations de gestion, ainsi que **d'autres organismes**, type CRABE, Floreco, Le Trusquin, Lemaire sprl, ETH ou autres (Banque du Temps, scouts, ...), ceci afin de se répartir des tronçons à plus vaste échelle ?

Tous ces éventuels organismes de soutien seraient bien sûr formés sur la bonne conduite à tenir face à ces plantes (JG). Mais de manière plus général, leur aide permettrait de voir les choses en plus grand et peut-être de façon plus efficace. La question sous-jacente est bien évidemment d'ordre financière.

e. Quels sites pourraient être considérés comme **prioritaires** et pour lesquels une opération de gestion s'avère pertinente ?

A priori, cette désignation de sites prioritaires devrait se faire différemment selon l'espèce considérée :

. Berce : gestion partout où elle est présente.

. Balsamine : zone test sur la masse d'eau de la Lasne avec une entreprise spécialisée (Le Trusquin, Floreco ?) ; quelques cours d'eau stratégiques (Houssière [car en tête de bassin], Piétrain [car le ruisseau de Gollard est encore préservé], ...) ; actions plus disséminées ailleurs en fonction des disponibilités (intéressant si répétées en de nombreux endroits dans le bassin), ...

. Renouées : comme il n'existe pas de véritable technique efficace, nous proposons de faire pour l'année de gestion à venir, un chantier pilote dans une zone amont (sources de l'Orne ?) + injection ciblée d'un herbicide sélectif ; en outre d'autres projets de fauche (épuisement) pourraient s'envisager ailleurs dans le bassin (considérer les petits massifs en priorité).

En espérant pouvoir vous compter nombreux ce jour-là,
Je vous souhaite déjà une agréable journée.

N.B. : dans la perspective d'une réunion plus efficace, vous pouvez déjà vous informer sur ces plantes et prendre connaissance des différentes techniques de gestion préconisées, en visitant le site suivant :

<http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm>

Jérémie Guyon

** * **

Contrat de rivière Dyle-Gette

** * **

!! Attention : nouvelle adresse mail !!

j.guyon@crdg.be

** * **

!! Attention : nouvelle adresse postale et nouveau numéro de téléphone !!

Avenue de Wisterzée 56

1490 Court-Saint-Etienne

010 62 04 30 (accueil CR)

010 62 04 35 (ligne directe)

** * **

Visitez notre site Internet : www.crdg.be

Annexes à ce courrier :

- . Carte de synthèse de l'inventaire.
- . Carte détaillée de la masse d'eau de la Lasne.
- . Note sur les groupes de travail (philosophie des GT et esprit qui doit animer les correspondants).
- . Note sur le CT Plantes Invasives (extrait des PA 2008-2010, éléments de stratégie et questions de base).
- . Note sur la stratégie de lutte proposée par la cellule de coordination du CR.
- . Fiches de gestion des 3 plantes invasives concernées.
- . Listing des participants à l'inventaire, des cours d'eau inventoriés et des forces vives potentielles là où rien n'est encore fait.
- . Liste des invités (en priorité) à la réunion du 08 décembre 2009.